

M. Girault indique que la reprise d'activité est progressive mais réelle. A ce jour, il y a encore une centaine de collègues en réserve, toujours pas appelés à ce stade.

Mouvement local

Les mouvements nationaux sortiront aux dates prévues.

La note départementale devrait être diffusée rapidement.

L'application de saisie des vœux en local, ALOA, devrait être ouverte le 2 juin, au lieu du 9 comme prévu initialement. La saisie des vœux devra se faire sur 10 jours pour chaque corps.

Il est important de rattacher les pièces justifiant une priorité pour permettre aux RH de travailler en toute connaissance de cause.

Le mode d'échange avec les organisations syndicales représentatives n'est pas encore bien défini pour les directions locales. Une seule certitude : il n'y a plus de CAP.

Pour Solidaires Finances Publiques 62, la seule méthode acceptable est un débat transparent avec évocation de tous les dossiers en présence de toutes les organisations syndicales siégeant auparavant en CAP. Nous ne devons pas oublier qu'une seule modification sur une situation a des conséquences pour tout le mouvement et cette réflexion ne peut pas se faire en discussion bilatérale entre une seule OS et la Direction.

La Direction et les organisations syndicales représentatives sont d'accord (eh oui) : les mouvements doivent être publiés avant le pont du 14 juillet.

Campagne déclarative

Depuis le début de la campagne, le 20 avril, 22 200 appels téléphoniques répondus contre 20 000 en 2019 avec une ouverture de campagne début avril.

Les réponses aux nombreuses questions par e-contacts respectent les délais prévus.

Semaine 19, 16 900 demandes étaient en attente de réponse.

Statistiques au 15 mai : 6 000 déclarations papier ont été saisies dans ILIAD et 150 162 télédéclarations étaient intégrées. Soit, en tout, 20 % des déclarations attendues.

L'effectif présent dans les services est en moyenne de 63 %.

Pour la campagne, le renfort du PCRCP est prévu, comme tous les ans, et des agents, avec un profil spécifique, ont été recrutés au CPSR.

A partir du 25 mai, l'accueil présentiel des usagers reprend uniquement sur rendez-vous dans le strict respect des règles sanitaires.

Le public reçu sera en priorité, celui dit sensible, qui rencontre des difficultés et qui n'aura pas eu de réponse par e-contact ou téléphone.

Des rendez-vous pour les questions complexes pourront être pris avec le PCRCP.

L'identité des usagers sera vérifiée et les personnes qui se présentent sans rendez-vous devront être refoulées avec remise de flyer comportant le numéro d'appel national et l'adresse internet.

L'entrée pourra se faire par un accès inhabituel afin de filtrer les usagers.

Des vigiles pourront être recrutés pour les sites les plus sensibles, comme Lens ou Calais.

Une intrusion d'usagers en demande d'accueil a été maîtrisée à Lens. La distribution des bons de secours a été suspendue à Lens et Bruay pour une semaine, afin d'éviter ce genre d'incident.

La date du 14 mai sur la déclaration papier inquiète les usagers.

L'accueil se fera dans des bureaux vastes, ventilés, offrant un espace suffisant pour le respect des distances recommandées.

Les agents disposeront de masques et de gel hydroalcoolique. Des fléchages au sol indiqueront les sens de circulation. Des plexi sont en cours de livraison pour les SIP dans un premier temps et les trésoreries sans accueil vitré, dans un second temps.

Si les conditions sanitaires ne peuvent être respectées, il n'y aura pas d'accueil sur le site.

Les rendez-vous privilégieront les usagers pour la campagne déclarative mais pourront aussi concerner les quitus ou des certificats d'assurance-vie.

Compte-rendu AUDIOCONFERENCE DU 19 MAI 2020

Des urnes pour permettre le dépôt de déclarations papier seront installées si elles peuvent l'être en toute sécurité.

Solidaires Finances Publiques 62 alerte la Direction sur les difficultés nombreuses du public du Pas-de-Calais privé d'accueil cette année, ce qui explique leur colère dirigée malheureusement contre nos agents.

La sécurité des agents est primordiale et si les conditions sanitaires ne sont pas optimales, ils ne doivent pas se mettre en danger en assurant l'accueil. De la même façon, la présence d'agents dans les bureaux ne doit être effective que si les distances entre collègues peuvent être respectées.

Les conditions d'organisation de cette campagne sont on ne peut plus dégradées et nous saurons nous en rappeler si la Direction nous la cite en exemple pour justifier la fermeture de nos accueils.

Actualités RH

La note d'application locale de l'ordonnance sur les congés sera publiée rapidement.

Nous rappelons à M. Girault la bienveillance qu'il a mise en avant lors de son arrivée dans le département. Avant sa publication, la note locale sera adressée aux responsables de services et aux organisations syndicales.

Pour le pont naturel du 22 mai, M. Girault indique que l'autorisation d'absence exceptionnelle doit être posée.

Nous lui rappelons que ce n'est pas une obligation.

Il précise qu'il ne comprend pas l'octroi d'une autorisation d'absence alors que nous bénéficions d'ARTT.

A partir de lundi, les agents devront pointer sauf s'ils ne sont pas en capacité d'assurer leur temps de travail normal en cas de :

- contraintes de transport,
- problème de garde d'enfants (absence de garderie, de cantine...),
- missions insuffisantes pour une journée de travail.

M. Girault précise qu'il ne faut pas pénaliser les agents.

Solidaires Finances Publiques 62 conseille de garder cette idée en tête pour l'application de toutes les mesures : ne pas pénaliser les agents !

Evaluation professionnelle

Un point doit être fait par les RH sur les compte-rendus à signer.

Le feu vert pour les recours hiérarchiques sera donné quand tous les compte-rendus seront signés.

La campagne d'entretien doit se cloturer avant le 14 juillet.

Une CAP de recours pourrait se tenir début octobre.

Solidaires Finances Publiques 62 rappelle que les agents ont la possibilité de se faire assister d'un représentant syndical pour un entretien avec l'autorité hiérarchique. Si cet entretien ne peut se faire en présentiel, il est important de prendre des dispositions pour que les agents puissent bénéficier de leurs droits.

Frais de repas

Le remboursement des frais de repas pour les agents présents sur sites est subordonné à l'existence préalable d'une structure de restauration et à la présence de l'agent entre 12 et 14 heures.

Les bénéficiaires de la carte apétiz en sont exclus.

Le Direction estime avoir fait un geste en permettant de ne pas fournir de justificatifs jusqu'au 7 mai, alors que cette mesure a été prise au vu de la sortie très tardive de la note d'application dans le département.

Solidaires Finances Publiques 62 demande le remboursement pour tous les agents en mission au cours de cette période sanitaire compliquée, qu'ils soient bénéficiaires de la carte Apétiz ou non, présents sur sites entre 12 et 14 heures, ou non.

Compte-rendu AUDIOCONFERENCE DU 19 MAI 2020

Les difficultés rencontrées pour se restaurer en période de fermeture de beaucoup de commerces, ou de restriction d'accueil, concernent tous les agents. Le décret pris pour le remboursement des frais de repas n'exclut pas les bénéficiaires de titre-restaurants. **Des directions prévoient de l'attribuer à tous les agents en mission et de déduire le montant des titre-restaurants, le cas échéant.**

M. Girault se limitera à regarder ce qui est fait dans la Région et prendra sa décision en fonction des leurs.

Restaurants administratifs

Les restaurants administratifs d'Arras Diderot, de Béthune, de Calais et de Montreuil fonctionnent de nouveau.

Les associations de gestion de restauration ont mis en place des dispositifs sanitaires très stricts, en accord avec les prestataires fournissant les repas.

Les personnels extérieurs ne peuvent pas encore revenir dans nos structures et les associations réfléchissent à des solutions d'accueil.

Il est important que nos collègues reviennent se restaurer dans nos cantines pour retrouver la convivialité un peu perdue en cette période et leur permettre de continuer à nous apporter un service très apprécié.

Solidaires Finances Publiques 62 demande un CHSCT suite à la reprise d'activité.

Il est très important de s'assurer que tous les collègues sont installés selon les consignes données par le Secrétariat Général, dans le respect des distances requises pour assurer la sécurité sanitaire de tous.

Les responsables de services ont du réorganiser les services et des collègues sont installés dans des espaces à l'écart de leur service.

L'équipe du BIL a été très sollicitée et a du faire face à de nombreuses demandes, tout en assurant l'approvisionnement en matériel de désinfection.

Les agents techniques ont vu leur charge de travail s'alourdir. Des prestations supplémentaires ont été demandées auprès des entreprises de nettoyage intervenant dans nos services.

Il est essentiel de faire le point et de permettre aux membres du CHSCT d'assurer pleinement leur rôle en cette période.

Le registre CHSCT existe et doit être complété

si les agents constatent des anomalies ou craignent pour leur sécurité.

La sécurité est l'affaire de tous et le CHSCT est là pour apporter son expertise et veiller au respect de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail de tous les agents.